

*L'an deux mille vingt six, le dix avril à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 1 avril 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

*Nombre de membres en exercice : 39*

*Nombre de membres présents : 38*

*Nombre de votants : 39*

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Hervé VAN COLEN 5ème Vice-Président, Jacques MARIE 6ème Vice-Président, Roméo FROT 7ème Vice-Président, Claude BENOIST 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Pascal FEMINIER, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Pierre-Alain DE MALLERAY, Ihsane ROUX, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Dominique VAUTIER, Rodolphe DUGON, Nathalie DE FOUQUIERES, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Nicolas SAUVAGE, Christine BONNIEUX, Philippe JUBERT, Nathalie DALLONGEVILLE, Jean-Michel BROGNIEZ, Rémy PAPOZ

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Anne LIMOGES, pouvoir à François PEDRONO

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°D027\_100426**

#### **CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) ET DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Il est demandé au Conseil, de bien vouloir :

- créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 24 membres, à raison de deux représentants (un titulaire et un suppléant) proposés par chaque commune ;
- désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

Communes	Membres titulaires	Membres suppléants
Villers-sur-Mer	Roméo FROT	Brigitte LEPELTIER
Blonville-sur-Mer	Claude BENOIST	Pascal FEMINIER
Bénéville-sur-Mer	Jacques MARIE	Georges BERANGER
Tourgéville	Hervé VAN COLEN	Marjorie MOREL
Saint-Arnoult	François PEDRONO	Anne LIMOGES
Touques	Patrice ROBERT	David MULLER
Deauville	Guillaume CAPARD	Philippe AUGIER
Trouville-sur-Mer	Emmanuel MILLARD	Laurent DUMAS
Villerville	Michel MARESCOT	Rémy PAPOZ
Saint-Gatien-des-Bois	Philippe LANGLOIS	Ihsane ROUX
Saint-Pierre-Azif	Françoise LEFRANC	Laurence EDORH TOSSA
Vauville	Régine CURZYDLO	Alain HOUSSAYE

Par ailleurs, comme le prévoit le Code général des impôts dans son article sus-nommé, la CLECT pourra faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire  
Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**DÉCIDE** de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 24 membres, à raison de deux représentants (un titulaire et un suppléant) proposés par chaque commune ;

**DÉSIGNE**, comme membres de ladite commission, les conseillers municipaux proposés dans la liste ci-dessus.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



**Roméo FROT**  
Secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME



**Philippe AUGIER**  
Président

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcoteleurie.org

**coeurcoteleurie.org**

